

# Annexe 17

## Liste des règlements possibles d'imposition de taxes, compensations, frais ou redevances

- Règlement relatif à l'imposition de la taxe foncière;
- Règlement sur les modalités de paiement des taxes foncières municipales et des compensations;
- Règlement relatif aux frais d'administration;
- Règlement relatif au paiement d'un droit supplétif au droit de mutations immobilières;
- Règlement imposant une taxe spéciale annuelle relative à la réserve financière pour les services de l'eau et de la voirie;
- Règlement de tarification relative à certaines demandes;
- Règlement de tarification du service de combat des incendies pour les interventions dans le cadre d'incendie de véhicule de non-résident;
- Règlement relatif au programme d'aide sous forme de crédit de taxes à certaines personnes;
- Règlement ayant comme objet la création d'une réserve financière;
- Règlement ayant pour objet de constituer un fonds de roulement;
- Règlement décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires;
- Règlement concernant l'imposition d'un permis de séjour pour les roulottes;
- Règlement concernant les droits de mutations immobilières sur les immeubles dont la base d'imposition excède 500 000 \$;
- Règlement décrétant des travaux municipaux et un emprunt pour en défrayer le coût;
- Règlement concernant la constitution d'un fonds local réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques;
- Règlement concernant les ententes relatives à des travaux municipaux et concernant certaines contributions à des services municipaux;
- Règlement sur les tarifs d'utilisation de l'eau;
- Règlement sur les frais de vidange de certaines fosses septiques et d'entretien et d'installation de système d'évacuation et de traitement des eaux usées;
- Règlement fixant la compensation pour les services municipaux dont bénéficient certains immeubles exempts de taxe foncière;
- Règlement sur les taxes et compensations pour la gestion des matières résiduelles;

- Règlement sur la compensation exigible pour l'entretien d'une rue privée;
- Règlement décrétant les taux de taxes foncières de différentes catégories d'immeuble;
- Règlement fixant la compensation payable pour la Sûreté du Québec;
- Règlement fixant le tarif payable pour l'obtention d'une licence pour la garde d'un chien;
- Règlement sur le tarif applicable pour l'obtention d'une assermentation d'un non-résident;
- Règlement fixant les tarifs pour une location d'une salle à l'édifice municipal;
- Règlement imposant la taxe nécessaire au paiement d'une quote-part exigée par la MRC, une régie intermunicipale ou une autre municipalité offrant un service à la municipalité en vertu d'une entente intermunicipale;
- Règlement imposant les tarifs exigibles pour assumer les dépenses d'entretien des réseaux d'égout et d'aqueduc de la municipalité;
- Règlement imposant un tarif d'entretien pour chaque résidence qui bénéficie du service d'entretien du service de traitement tertiaire avec désinfection par rayonnements ultraviolets;
- Etc., etc., etc.